

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

EXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL

CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

REFERENCE:

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux Représentants permanents des États Membres et des États non membres auprès de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, entrée en vigueur le 1^{er} mars 1999.

Le paragraphe 1 de l'article 11 de la Convention dispose ce qui suit : “[l]es États parties se réuniront régulièrement pour examiner toute question concernant l'application ou la mise en œuvre de la présente Convention [...]”. La quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention, tenue à Oslo, du 26 au 29 novembre 2019, est convenue de tenir des Assemblées des États parties une fois par an à la fin de novembre ou au début de décembre, d'une durée maximale de cinq jours.

Conformément à ces dispositions, la dix-neuvième Assemblée des États parties, tenue du 15 au 19 novembre 2021, est convenue de tenir la vingtième Assemblée des États parties, à Genève, Suisse, pendant la semaine du 21 au 25 novembre 2022.

Par ailleurs, au paragraphe 10 de sa résolution [76/26](#) du 8 décembre 2021, l'Assemblée générale:

“ [p]rie le Secrétaire général, agissant conformément au paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention, d'entreprendre les préparatifs nécessaires pour convoquer la vingtième Assemblée des États parties à la Convention et d'inviter, au nom des États parties et conformément au paragraphe 3 de l'article 12 de la Convention, les États qui ne sont pas parties à la Convention, de même que l'Organisation des Nations Unies, les autres organisations et institutions internationales et les organisations régionales compétentes, le Comité international de la Croix-Rouge et les organisations non gouvernementales concernées, à assister à la vingtième Assemblée des États parties à la Convention en qualité d'observateurs ”.

Conformément à ces dispositions, le Secrétaire général a l'honneur de convoquer la vingtième Assemblée des États parties, qui se tiendra à Genève, Suisse, pendant la semaine du **21 au 25 novembre 2022**.

Au nom des États parties, le Secrétaire général a également l'honneur d'inviter les États qui ne sont pas parties à la Convention, ainsi que les organisations et institutions internationales compétentes et les organisations non gouvernementales concernées, à prendre part à l'Assemblée en qualité d'observateurs.

Le Secrétaire général saisit cette occasion pour rappeler que le paragraphe 1 de l'article 14 de la Convention dispose notamment ce qui suit:

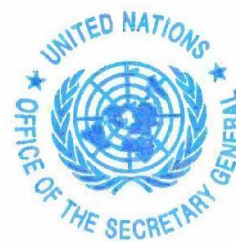
“Les coûts des Assemblées des États parties seront assumés par les États parties et les États non parties à la présente Convention participant à ces assemblées ou conférences selon le barème dûment ajusté des quotes-parts des Nations Unies”.

La composition des délégations participant à la vingtième Assemblée doit être communiquée au Secrétaire exécutif de l'Assemblée des États parties au plus tard **le vendredi, 11 novembre 2022**, à l'adresse suivante:

Secrétariat de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du
stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel
et sur leur destruction
Vingtième Assemblée des États parties à la Convention
Bureau des affaires de désarmement (Service de Genève)
Palais des Nations
1211 Genève 10, Suisse
Courrier électronique: apl@un.org

De plus amples renseignements sur l'organisation de la vingtième Assemblée seront communiqués en temps utile aux Missions permanentes par le Secrétariat de la Convention.

Le Secrétaire général saisit cette occasion pour renouveler aux Représentants permanents des États Membres et des États non membres auprès de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa très haute considération.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be the signature of the Secretary General, located to the right of the official seal.

Le 2 février 2022